Rapport annuel

au 31 décembre 2024

LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE

Part R, Part A

FORME JURIDIQUE DE L'OPC
FCP de droit français

CLASSIFICATION
Actions de pays de la zone euro

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris
LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris
lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Orientation des placements

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro.

Degré minimum d'exposition au marché des actions des pays de la zone euro : 60 %

DÉLÉGATION DE LA GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à La Financiere de l'Echiquier, une partie de la gestion financière de la poche « action » du portefeuille du FCP afin de faire bénéficier les porteurs de l'expertise de La Financiere de l'Echiquier en matière de gestion de portefeuilles composés d'actions de pays de la zone euro.

LBP AM a délégué à La Financiere de l'Echiquier, à l'exclusion de toute autre opération et de tout autre actif les achats et ventes d'actions européennes (à l'exclusion des droits de vote attachés aux actions) répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique "Actions" ci-après ;

LBP AM conserve la gestion des actifs autres que ceux visés ci-dessus. Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double (i) chercher à offrir un portefeuille diversifié, sur la période de placement recommandée supérieure à cinq ans, à des souscripteurs qui souhaitent être principalement exposés aux marchés d'actions de la zone euro avec un degré minimum d'exposition de 60 % d'actions tout en cherchant à profiter des opportunités présentées par d'autres classes d'actifs ; et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Toutefois, le FCP ne bénéficie pas du Label ISR.

L'action du gérant cherche à tirer parti de ces classes d'actifs pour rechercher la meilleure performance par une gestion discrétionnaire sur les marchés financiers internationaux sur la période de placement recommandée.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

En raison du caractère discrétionnaire de la gestion mise en œuvre dans le cadre de ce FCP, il n'y a pas d'indicateur de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée *a posteriori* à celle de l'indice composite : 65 % CAC 40 dividendes nets réinvestis + 20% Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans + 15% €STR capitalisé.

L'indice CAC 40 est composé des 40 principales valeurs boursières cotées à la Bourse de Paris, pondérées par les capitalisations boursières au flottant et dont la liste peut être revue par Euronext Paris. Il est calculé et publié par Euronext Paris. L'indice CAC 40 inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, publié par Bloomberg, est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros, de maturité comprise entre 3 et 5 ans.

L'indicateur de référence du marché monétaire est l'€STR capitalisé. L'€STR est le taux d'intérêt de référence du marché monétaire qui reflète le coût des emprunts au jour le jour appliqué par les banques de la zone euro. Il est calculé par la Banque centrale européenne (BCE) et publié sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ces indices ne pourront refléter l'objectif de gestion du FCP. En raison du caractère dynamique de la gestion du FCP, la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire une combinaison fixe de ces indicateurs.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes : la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin d'atteindre un taux de sélectivité minimum de 20 %, et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse, selon des critères financiers et extra-financiers tels que décrits ci-après. Malgré cette stratégie ISR, le FCP ne bénéficie pas du Label ISR.

A/ Pour la poche « titres vifs » (titres détenus en direct dans le FCP)

Pour les titres détenus en direct, l'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices Euro Stoxx dividendes nets réinvestis et SBF 120 dividendes nets réinvestis[1], est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion et du Délégataire de Gestion Financière et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM et sur l'expertise interne des gérants du Délégataire de Gestion Financière. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires).
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple : qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple : démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

S'agissant de la poche « actions de pays de la zone euro », le Délégataire de Gestion Financière utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

Après application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR du FCP (ci-après, l'« **Univers Réduit** ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion).

Ensuite, le Délégataire de Gestion Financière et la Société de Gestion procèdent chacun à leur propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, le Délégataire de Gestion Financière peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité *ad hoc* de LBP AM. La Société de Gestion et le Délégataire de Gestion Financière restent ainsi seuls juges de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

1 L'indice EURO STOXX est un indice large représentatif des marchés actions de la zone euro. Il est calculé à partir d'un panier composé de valeurs boursières de la zone euro, pondérées par les capitalisations boursières. Les actions de la zone euro entrant dans la composition de cet indice sont sélectionnées sur leur capitalisation boursière, leur volume de transaction et leur secteur d'activités. L'indice EURO STOXX inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice EURO STOXX est calculé et publié par son administrateur Stoxx Limited. L'indice EURO STOXX est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.stoxx.com.

L'indice SBF 120 est composé des 120 premières valeurs françaises y compris celles du CAC 40, tous secteurs d'activité confondus. Il est calculé à partir d'un panier composé des principales valeurs boursières, pondérées par les capitalisations boursières. Cet indice, exprimé en euros, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice SBF 120 inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice SBF 120 est calculé et publié par son administrateur Euronext. L'indice SBF 120 est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.euronext.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Pour la poche déléguée au Délégataire de Gestion Financière, les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez le Délégataire de Gestion Financière. Ce dernier prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique :

- le critère « Environnement », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants : les émissions de CO2 scope 1 & 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), la quantité de déchets générés et recyclés, etc.[2] ;
- le critère « Social », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants : le turnover des employés, le pourcentage de femmes au sein du management, le nombre d'accidents, etc.
- le critère « Gouvernance », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants : le pourcentage d'administrateurs indépendants au conseil d'administration, aux comités de nomination et de rémunération, la part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.

B/ Pour la poche « OPC »

S'agissant des OPC détenus par le FCP, l'Univers d'Analyse est constitué des OPC ayant reçu le Label ISR français ou respectant eux-mêmes les critères ISR jugés satisfaisants, à savoir une réduction de 20 % de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination d'au moins 20 % des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90 % en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

La Société de Gestion adopte une gestion socialement responsable dans la sélection et le suivi des OPCVM et FIA composant le portefeuille du FCP qui lui permettent d'accéder, via ces OPC, à la méthode de gestion ISR élaborée par LBP AM, ainsi qu'à d'autres approches, et de participer indirectement au financement des entreprises qui développent des services et produits pour répondre aux enjeux du développement durable ou qui ont les meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement, social ou de gouvernance. Le FCP investit ainsi dans une sélection de fonds « ISR » qui financent des émetteurs (sociétés ou États) ou investissent dans des entreprises ayant les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale ou de gouvernance. Plus précisément, dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), les entreprises ne sont plus uniquement jugées sur leur capacité à générer du profit mais aussi sur leur aptitude à préserver les ressources naturelles pour les générations futures, améliorer les conditions de travail de leurs salariés et développer des relations équilibrées avec l'ensemble de leurs partenaires (clients, fournisseurs, actionnaires, société civile). Ces critères ne pouvant s'apprécier que sur le long terme, la gestion ISR s'inscrit dans une perspective de long terme.

a) Stratégie ISR des OPC gérés par la Société de Gestion – Pour chaque OPC qu'elle gère, la Société de Gestion définit un Univers d'Analyse à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable et de définir une liste d'exclusions selon la méthodologie décrite ci-dessus pour la poche « titres vifs ».

L'approche ISR des OPC gérés par la Société de Gestion peut être de deux sortes : une approche d'exclusion et une deuxième approche dite de « score moyen » telles que décrites ci-après :

- Approche d'exclusion (approche dite aussi « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion) : après application des deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR de l'OPC.
- Approche dite de « score moyen » (approche dite aussi en amélioration de note, qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, et telle que décrite supra pour la poche « titres vifs »).

En tout état de cause, et quelle que soit l'approche retenue, le portefeuille des OPC gérés par la Société de Gestion est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions,

---

2 Émissions directes de gaz à effet de serre (ou SCOPE 1) : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasse, etc.

Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète, comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions, etc.

Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

b) S'agissant des **OPC labellisés ISR ou respectant des critères ISR propres et gérés par d'autres sociétés de gestion**, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

c) Enfin, le FCP pourra également investir dans la limite de **10 % de la poche « OPC » dans des OPCVM et FIA non labélisés**, et qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable**.**

2. Sur la base du double Univers d'Analyse défini pour le FCP, la Société de Gestion et le Délégataire de Gestion Financière sélectionnent les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La répartition entre les actions et les titres obligataires est déterminée lors d'un comité mensuel. Le degré minimum d'exposition au risque actions de pays de la zone euro est de 60 %. Les deux parties sont gérées par les équipes de gestion actions et taux.

Sur la partie allouée aux actions, le choix des titres s'effectue en fonction de la qualité intrinsèque des sociétés ainsi que des perspectives d'évolution des marchés d'actions. La politique de gestion vise à sélectionner des titres dont le potentiel de valorisation et la capacité bénéficiaire sont estimés les plus attractifs. En sa qualité de FCP éligible au PEA, le portefeuille est investi au minimum à 75 % en titres de sociétés éligibles au PEA.

Le processus d'investissement fait donc appel à différentes sources de valeur ajoutée :

- Une composante d'allocation : les décisions concernant le choix de l'exposition actions et l'allocation sectorielle sont prises au sein d'un comité d'investissement mensuel. Ce comité fait appel à des analyses macro et microéconomiques, et les choix stratégiques qui en découlent sont appliqués par l'équipe de gestion du FCP. L'exposition au marché d'actions de pays de la zone euro est au minimum de 60 %.
- Une composante de sélection de valeurs conduisant à la construction du portefeuille : L'analyse fondamentale menant à la sélection de valeurs est réalisée selon le processus suivant :
- Analyse financière et boursière de l'univers de valeurs (valorisation relative, anticipations positives sur les bénéfices, changements de tendances à court terme des cours).
- Analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management. Sont privilégiées les sociétés gagnant des parts de marchés dans leur secteur, et qui disposent d'une stratégie de développement interne et/ou externe qui a déjà fait ses preuves. La qualité du reporting interne et externe de la société est aussi un critère de sélection.
- Contacts réguliers avec les dirigeants de sociétés (visites sur place) qui apportent leur contribution à l'élaboration des décisions.

Sur la partie allouée aux titres obligataires, la stratégie d'investissement consiste à tirer parti de multiples sources de valeur ajoutée :

- gestion de la sensibilité globale du portefeuille en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt ;
- choix des maturités des titres obligataires afin de bénéficier des déformations de la structure par terme des taux d'intérêt (pentification, aplatissement…) ;
- diversification par l'investissement sur des émissions du secteur privé, y compris des obligations convertibles ou à haut rendement, tant pour bénéficier de rendement additionnel que pour générer des plus-values ;
- diversification sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro, pour bénéficier des opportunités présentées par l'évolution des taux d'intérêt internationaux et des devises ;
- dynamisation par l'investissement en stratégies de gestion alternative.

Le risque associé à ces choix est pris en compte à chaque étape de la construction du portefeuille. La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

Les titres sont sélectionnés :

- **pour les titres en direct émis par les émetteurs privés et quasi-publics** : les titres en direct sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse de la poche « titres vifs », parmi les titres tels que les actions et/ou les titres de créance principalement libellés en euro ou dans une devise d'un pays membre de l'OCDE et émis par les

émetteurs publics, privés et/ou quasi-publics, dans la limite de 10 % de l'actif net du FCP et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

- **pour les OPC :**
  - Pour au moins 90 % de la poche OPC : parmi les OPC ayant reçu le Label ISR français ou respectant des critères ISR jugés satisfaisants par la Société de Gestion ;
  - Pour moins de 10 % de la poche OPC : parmi des OPC non labellisés et qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable.

En tout état de cause, le portefeuille du FCP est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les OPC labellisés ISR et sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière (actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics)) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions

En sa qualité de FCP éligible au PEA, le portefeuille est investi au minimum à 75 % en titres de sociétés éligibles au PEA. Les titres de société éligibles au PEA sont ceux dont le siège social est établi dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) non-membre de l'Union européenne ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement.

La gestion est orientée sur le marché de pays de la zone euro. Sur opportunité, des investissements peuvent être réalisés sur des valeurs d'autres zones géographiques présentant des perspectives particulièrement attractives.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. La gestion ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations, même si les grandes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure 5 milliards d'euros au moment de l'achat) demeurent majoritaires dans le portefeuille. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations plus petites n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le FCP peut investir jusqu'à 50 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens ou de fonds d'investissement à vocation générale de droit français, dans des actions ou parts de fonds de capital investissement, d'OPC investissant plus de 10 % en parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective, d'OPC nourriciers, de fonds professionnels à vocation générale, de fonds professionnels spécialisés, de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger répondant aux critères prévus aux articles R214-32-42 ou R214-13 du Code monétaire et financier ou de l'article 422-95 du Règlement général de l'AMF, ainsi que des parts ou actions de fonds de fonds alternatifs.

Le FCP peut recourir à des stratégies de gestion alternative dans la limite de 10 % de l'actif net Les OPC sont sélectionnés afin de respecter la politique de gestion ci-dessus présentée.

Afin d'augmenter l'exposition actions ou taux, le FCP se réserve également la possibilité d'investir dans des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers[3]).

3 FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple CAC 40, FTSEurofirst 80, FTSE MTS Global...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM et/ou des entités du groupe La Banque Postale (en ce compris LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER) et/ou des entités du groupe Natixis Investment Managers.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le FCP et celles adoptées par le gérant des OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, 10 % de ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, le FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

La sélection d'OPCVM et de fonds d'investissement non gérés par LBP AM ou une société liée repose sur une analyse quantitative des performances passées ainsi que sur une analyse qualitative de leurs processus d'investissement.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Les titres d'États (en direct) peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investissement Grade") en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. Le FCP ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

2. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Nature des instruments utilisés:

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps actions de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou indices actions: ces instruments seront utilisés à des fins de couverture ou d'exposition au risque actions sur un ou plusieurs titres.
- Futures et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux: ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres, de mettre en place des stratégies sur les mouvements de courbe en arbitrant les maturités au sein de la courbe des taux de la zone euro et les courbes de taux des pays de l'UEM et hors UEM.
- Swaps d'indices (dont la volatilité, l'inflation et les dividendes) à des fins de couverture ou d'exposition sur taux, actions et change: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque lié à l'indice sur tout ou partie du portefeuille, d'augmenter l'exposition du portefeuille.
- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises: ces instruments seront notamment utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille ou de l'exposer.

L'ensemble de ces instruments est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs d'activités et zones géographiques, pour poursuivre l'objectif de gestion du FCP.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le FCP peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants, etc.), sur taux, actions, indices ou change.

En particulier, le FCP peut investir en titres comportant une exposition aux actions (obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions).

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 25 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, etc.).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion:

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire) tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement ou dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité)
- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net ;
- Conservation : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis ; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité ;
- La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Actions de pays de la zone euro". De ce fait, il comporte principalement des risques liés à ses investissements sur le marché d'actions de pays de la zone euro.

Les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de gestion discrétionnaire** : la gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés et/ou les valeurs les plus performants.
- **Risque actions** : en raison de son objectif de gestion, le FCP est exposé au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Plus particulièrement, une baisse des marchés actions de la zone euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'exposition du FCP au risque actions de pays de la zone euro est au minimum de 60 %.

- **Risque de taux** : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque de crédit lié aux variations des rendements ou défauts de paiement relatifs aux émissions privées** : un accroissement des écarts de rendement des émissions privées en portefeuille, voire un défaut sur une émission peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Ce risque reste faible en raison, à la fois du caractère secondaire des investissements sur des émissions privées et également de la diversification en termes de qualité de signature.
- **Risque que l'objectif de gestion ne soit pas atteint** : la performance du FCP est susceptible de ne pas être conforme à son objectif de gestion.
- **Risque de perte en capital** : le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont les suivants :

- **Risque de change** : il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

  Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés** : les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Toutefois, ces stratégies sont utilisées afin de prendre des positions dans un cadre de risque maîtrisé.
- **Risque lié aux instruments non cotés** : ce risque provient du mode de valorisation et de la faible liquidité des instruments non cotés sur un marché réglementé. Ce risque reste accessoire.
- **Risques financiers liés aux placements sur des fonds d'investissement et à l'utilisation de stratégies de gestion alternative** : les fonds d'investissements dans lesquels le FCP investit ne présentent pas le même degré de sécurité, de transparence et de liquidité que les OPCVM. D'autre part, dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternative peuvent s'exposer positivement ou négativement sur des actions ou des indices actions, elles induisent un risque actions supplémentaire. D'autres risques peuvent être générés par l'utilisation de ces stratégies de gestion alternative, comme le risque de taux, de volatilité, de crédit ou de change. Ce risque reste faible en raison du caractère accessoire de ces placements.
- **Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation** : le FCP étant investi en instruments (dont les dérivés) indexés sur l'inflation, elle est donc sensible à la variation des taux d'intérêt réels. Sa valeur liquidative pourra baisser significativement dans le cas d'une inflation négative (déflation) ou d'une baisse de l'inflation anticipée.
- **Risque lié aux investissements sur les petites capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 500 millions d'euros au moment de l'achat)** : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du FCP, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

- Le 17/12/2024 : Suite au passage du label ISR V3, il a été décidé d'abandonner le label ISR. En revanche, ils conservent les contraintes du label ISR V2.

COMMENTAIRE DE GESTION

Conjoncture économique et financière

Au premier trimestre 2024, la politique monétaire est restée l'un des principaux points d'attention des investisseurs. Le statu quo, largement anticipé, de la Banque centrale européenne et de la Fed a été éclipsé par des spéculations sur leur futur calendrier de baisse des taux directeurs. Alors que les publications des statistiques ont montré que l'inflation ne baissait plus, la Banque centrale européenne a gardé les taux inchangés et a indiqué qu'elle resterait attentive à la progression des salaires et aux tensions géopolitiques. De son côté, la Fed a également fait part de sa volonté d'avoir des indicateurs supplémentaires sur le ralentissement de la hausse des prix pour entamer sa première baisse de taux. Par ailleurs, les conflits au Proche-Orient et les attaques en mer Rouge ont provoqué une forte hausse des prix du transport maritime. En fin de trimestre, les banquiers centraux ont communiqué des projections laissant entrevoir des baisses de taux au mois de juin prochain pour la Fed et la BCE. Ces éléments ont rassuré les investisseurs dont l'appétit pour le risque a augmenté. Du côté de la microéconomie, la saison des résultats a pris fin, et les marchés ont salué des profits dans l'ensemble largement supérieurs aux attentes, notamment pour les grandes entreprises européennes et américaines.

Au cours de deuxième trimestre 2024, la Banque centrale européenne s'est montrée rassurante en ouvrant la voie à une première baisse de ses taux directeurs en juin. Aux États-Unis, les dernières statistiques ont montré que l'inflation ne baisse plus, ce qui a provoqué une hausse de l'incertitude quant à la capacité de la Fed à baisser ses taux directeurs aussi rapidement et amplement que les investisseurs l'anticipaient. Ces divergences de trajectoire de politique monétaire ont renforcé la volatilité du marché obligataire. Côté géopolitique, le contexte fut un peu plus préoccupant. Début avril, les cours du pétrole ont fortement progressé à la suite de la montée des tensions entre Israël et l'Iran, avant de se dégonfler en fin de période, à la suite d'un apaisement des tensions au Moyen-Orient, mais l'incertitude demeure. En fin de trimestre, les investisseurs ont fait face à un regain de stress politique en Europe. La période d'incertitude ouverte en France à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale a installé un climat de nervosité, et a plombé le CAC 40® et les autres indices européens. L'écart entre le rendement de l'OAT française et celui du Bund allemand s'est fortement accentué. Du côté de la politique monétaire, la BCE a procédé, sans surprise, à une baisse de ses taux directeurs, tout comme ses homologues suisses et canadiennes. Outre-Atlantique, les statistiques ont montré des premiers signes de ralentissement de l'économie américaine, laissant entrevoir que la Fed pourrait assouplir sa politique monétaire dès l'automne.

Le troisième trimestre 2024 a été marqué par la baisse de l'incertitude politique en France post élections législatives, avec la potentielle formation d'un gouvernement de coalition ou technique. Aux États-Unis, les statistiques économiques du début de l'été ont renforcé la probabilité d'une prochaine baisse de taux de la Fed, ce qui apporté un fort soutien à la prise de risque des investisseurs. Sans surprise, la Banque centrale européenne a passé son tour lors de sa réunion de politique monétaire de juillet. Du côté de la microéconomie, la météo s'est un peu assombrie sur les marchés, avec la saison des résultats des entreprises qui a engendré quelques prises de profits sur certains titres assez chers, notamment dans le segment technologique, mais également dans les secteurs du luxe et de l'automobile à la suite de publications jugées décevantes. Aux États-Unis, la tentative d'assassinat sur D. Trump et l'abandon de la candidature de J. Biden, en juillet, ont rebattu les cartes en vue de la prochaine élection présidentielle américaine, et ont apporté quelques rotations sectorielles sur les marchés Outre-Atlantique. Au cours du mois d'août, le climat autour des marchés est devenu plus nerveux. La dégradation du marché de l'emploi aux États-Unis a alimenté la crainte d'un atterrissage brutal de l'économie, et le spectre du retour de l'inflation sur fond de tensions au Proche-Orient a ajouté son lot d'incertitudes. La perspective d'un changement de politique monétaire au Japon a engendré un débouclage violent des stratégies de portage. Ce cocktail détonnant a fait plonger les marchés d'actions, baisser les rendements obligataires, et augmenter fortement la volatilité. Mais ces sources de stress ont été très rapidement écartées après la publication de statistiques macroéconomiques et microéconomiques porteuses, et après l'intervention du président de la Banque centrale américaine fin août ouvrant la porte à un adoucissement de sa politique monétaire. En septembre, la Fed a ainsi baissé de 0,50 % ses taux directeurs, et fait des projections de baisses de taux substantielles supplémentaires au cours des prochains mois. Cela a été nettement salué en bourse sur les deux rives de l'Atlantique. Du côté de la macroéconomie, l'inflation est restée sous contrôle aux États-Unis et en zone euro. En fin de trimestre, les imposantes mesures prises par Pékin pour soutenir la croissance et relancer le secteur immobilier ont eu pour effet un rebond spectaculaire des marchés chinois, et de manière indirecte une hausse des marchés exposés à la consommation chinoise, comme le luxe en Europe.

Le quatrième trimestre 2024 a été riche en actualité financière et économique. Du côté de la macroéconomie, les statistiques en début de période ont montré que la trajectoire de l'inflation était sous contrôle aux États-Unis et en zone euro ; mais la santé des économies mondiales a été plus mitigée, avec des données décevantes en Europe face à une économie américaine toujours vigoureuse. La réunion de la Banque centrale européenne de septembre s'est conclue par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs, ce qui, bien que largement anticipé, a été salué par les investisseurs. L'extension du conflit au Proche-Orient a cependant continué d'inquiéter. Du côté des entreprises, la saison des résultats a globalement rassuré, même si des prises de profits ont ponctué des publications jugées décevantes, notamment dans les secteurs du luxe et de l'automobile. Mais c'est surtout l'issue incertaine, à quelques jours du scrutin, de l'élection présidentielle américaine qui a alimenté la volatilité sur la période, ce qui s'est reflété par de fortes tensions sur le marché obligataire américain. Dès le début du mois de novembre, l'élection claire et nette de Donald Trump, dont le programme économique devrait engendrer des baisses d'impôts ainsi que la dérégulation dans certains secteurs, a provoqué un fort intérêt pour les entreprises américaines, déjà favorisées par une économie dynamique. À l'inverse, la perspective de nouvelles surtaxes douanières américaines pour les entreprises européennes et chinoises exportatrices a assombri leur parcours boursier. La réunion de la Fed s'est conclue, sans surprise, par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs. En Chine, les nouvelles mesures annoncées par les autorités ont déçu les investisseurs du fait de l'absence de plan de relance de la consommation. Du côté de la géopolitique, l'extension de la guerre entre la Russie et l'Ukraine a continué d'inquiéter, alors que des pourparlers de trêve au Proche-Orient ont eu tendance à rassurer les marchés. Lors du dernier mois de l'année, les marchés ont continué de s'ajuster à l'élection de Donald Trump et ses déclarations laissant entrevoir de nouveaux conflits commerciaux. Du côté de la politique monétaire, les dernières réunions de l'année de la Banque centrale européenne et de la Fed se sont conclues par une nouvelle baisse de 0,25 % de leurs taux directeurs. Mais la Banque centrale américaine a refroidi les marchés après ses déclarations quant au fait que le rythme des baisses de 2025 serait bien moins accommodant qu'anticipé, alors même que l'inflation ne baissait plus assez aux États-Unis, et que l'application du programme du président américain fraîchement élu pourrait être assez inflationniste. Le scepticisme autour de la situation politique en France et en Allemagne a soutenu le manque de visibilité. Et de manière générale, l'incertitude macroéconomique, géopolitique et fiscale n'a pas contribué à raviver la prise de risque des investisseurs à l'approche de la trêve des confiseurs.

Finalement sur l'exercice, l'indice actions, CAC 40®, affiche une performance quasiment stable avec + 0,17 %. Concernant le marché des emprunts obligataires obligataire Aggregate de la zone euro sur le segment 3- 5 ans, la hausse est de + 3,29 % et la performance de l'indice monétaire €STR est de 3,8 %.

Commentaire de gestion

En termes d'allocation d'actifs, nous avions entamé l'année 2024 avec une exposition aux marchés actions proche de 65,5 % de l'actif net. Cette exposition était constituée de 80,5 % d'actions détenues en direct, d'une diversification sur un OPC actions sur le secteur financier européen et d'une position vendeuse de produits dérivés (contrats futures) pour - 15 % de l'actif net, ceci afin de respecter le ratio PEA (minimum 75 % de détention en actions européennes).

L'allocation actions a évolué dans une fourchette comprise entre 63 % et 67 % de l'actif net sur l'ensemble de l'exercice. Compte tenu de la progression des marchés actions dans l'année, nous avons régulièrement effectué des opérations de prises de profits. En termes de diversification, nous avons réduit l'OPC exposé sur le secteur financier. Nous avons par ailleurs implémenté, de façon opportuniste, des stratégies optionnelles de protection sur l'indice Eurostoxx 50.

Concernant l'allocation taux, nous avons augmenté la sensibilité obligataire du portefeuille au cours du premier semestre. Tout au long de l'année, nous avons profité de la volatilité des marchés de taux en mettant en place des stratégies optionnelles sur le taux à 10 ans allemand.

Concernant la sélection de titres, les sous-pondérations sur les titres EDENRED, KERING, PERNOD et TELEPERFORMANCE ont contribué positivement à la performance du portefeuille. A contrario, les surpondérations sur STELLANTIS, AIRBUS et DASSAULT SYSTEMES ont été pénalisantes.

PERFORMANCES

L'indice de référence est 65% CAC 40 dividendes nets réinvestis + 20% Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans + 15% ESTR Capitalisé

Performances	Fonds – Part R	Indice de référence
Sur 1 an	1,00 %	1,52 %
Sur 3 ans	4,53 %	8,58 %
Sur 5 ans	20,76 %	26,43 %

Performances	Fonds – Part A	Indice de référence
Sur 1 an	1,13 %	1,52 %
Sur 3 ans	4,87 %	8,58 %
Sur 5 ans	21,37 %	26,43 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	137 519 217,06	150 023 416,10	**287 542 633,16**
LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME E	132 090 000,00	—	**132 090 000,00**
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	40 465 647,64	48 966 346,89	**89 431 994,53**
LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME C	11 258 000,00	11 210 469,83	**22 468 469,83**
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD FP EUR	1 837 673,99	4 733 587,49	**6 571 261,48**
STELLANTIS NV FP EUR	108 081,37	6 229 380,42	**6 337 461,79**
LEGRAND SA FP EUR	4 402 640,87	1 485 757,40	**5 888 398,27**
VEOLIA ENVIRONNEMENT FP EUR	4 991 476,45	562 764,54	**5 554 240,99**
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	641 942,31	2 731 631,91	**3 373 574,22**
TOTAL ENERGIES SE FP EUR	676 734,54	1 398 932,60	**2 075 667,14**

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 112,32 % selon la méthode de l'engagement,
- 112,32 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

QUOTE-PART D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES AU PEA (ART. 91 QUATER L DU CGI ANNEXE II)

En moyenne, la quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA a été d'environ 91,76 %.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

I. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

La stratégie climat de LBP AM vise un alignement sur une **trajectoire 1,5°C, avec comme référence le scénario P2 du GIEC**[1]. Ce scénario induit une transformation profonde de la société et implique une réduction significative des missions anthropiques de CO_2 au cours des prochaines décennies. Les émissions mondiales nettes de CO_2 doivent ainsi baisser d'environ 45 % en 2030 par rapport à 2010, et être égales à zéro vers 2050, en limitant le recours aux technologies de capture et de stockage du carbone.

Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un **engagement LBP AM à atteindre un alignement « net 0 » pour 80 % de leurs encours sous gestion à horizon 2030**[2].

L'objectif de décarbonation des portefeuilles est soutenu par diverses politiques et stratégies déjà en place ou en cours de déploiement :

Politique d'exclusion sectorielle sur le charbon[3] : Depuis 2019, la société de gestion s'est engagée à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon, et non engagées à en sortir d'ici 2030-2040. Cet engagement s'est durci en 2021 pour l'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20 % de leurs chiffres d'affaires avec le charbon. Les données proviennent de la *Urgewald's Global Coal Exit List* et du fournisseur *Trucost*.

Politique d'exclusion sectorielle Pétrole et Gaz : Cette politique sectorielle établit une exclusion des entreprises du secteur ne démontrant pas d'engagement stratégique minimum vers une transition énergétique, au regard des trajectoires d'évolution des émissions établies par le scenario NZ2050.

La politique sectorielle de LBP AM établit également une liste d'exclusion des sociétés intervenant dans l'exploration, la production, le stockage et la distribution de pétrole et de gaz qui sont exposés de manière significative aux énergies non conventionnelles (20 % du CA). La définition des énergies non conventionnelles utilisée est celle établie par le Comité scientifique de l'observatoire de la finance durable, à savoir :

- Pétrole issu de sables bitumineux et pétroles extra-lourds ;
- Gaz et pétrole de schistes ; gaz et pétrole issus de la zone Arctique : projets ou activités ayant lieu dans des régions objet d'une glaciation temporaire ou pluriannuelle de l'eau de mer ;
- Gaz et pétrole très profond : activité offshore d'exploration ou production ayant lieu à une profondeur de plus de 1 000 m.

Politique de sélection des titres en portefeuille : L'outil de notation GREaT[4] intègre un critère dédié à la transition énergétique. Ce critère attribue une note aux entreprises sur la base de la part de leur chiffre d'affaires et/ou du résultat généré grâce aux services et solutions contribuant à l'effort de lutte contre le changement climatique. Cette note agrège des scores provenant de MSCI, de Moody's ESG, Ethifinance et de la recherche qualitative interne.

1 *SR15_SPM_version_report_LR.pdf (ipcc.ch)*

2 *Les objectifs détaillés sont disponibles dans le rapport Initial Target Discoure Report publié par la NZAMI en mai 2022. La définition des investissements « alignés net 0 » est celle de la Science Based Target Initiative (« SBTi »), sélectionnée pour la robustesse de la méthode d'évaluation et de sa cohérence avec la science climatique la plus aboutie.*

3 *Les politiques d'exclusions sont présentées dans une publication ad hoc, disponible sur le site internet de la SGP https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports*

4 *L'outil de notation GREaT attribue une note à chaque émetteur, agrégeant des notes liées à des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance. La note globale est utilisée de manière contraignante dans la gestion du fonds pour obtenir la labélisation ISR.*

Indicateur de suivi sur l'empreinte carbone: Le fonds dispose d'un indicateur de mesure de l'empreinte carbone des investissements[5]. Au 31/12/2024, l'empreinte carbone du portefeuille était de 62.67 tCO2/M€ investi, celle de son comparable était de 135.48 tCO2/M€ investi.

Engagement actionnarial : LBP AM mène une politique d'engagement active auprès des entreprises financées pour définir et déployer des plans de transition portant sur toutes ses activités et scopes d'émission. Cette stratégie est portée par des actions d'engagement individuelles et collectives[6]. Les actions collectives sont rattachées à des initiatives de place structurantes comme Net Zero Asset Managers Initiative (« NZAMI »), Climate Action 100+, ShareAction et CDP Transition Champions.

Vote : La société de gestion applique une politique de vote stricte sur les questions climatiques. La société de gestion soutient la généralisation des « Say on Climate » et porte une attention particulière aux éléments suivants des plans climats soumis au vote[7] :

- L'annonce d'objectifs précis de réduction des émissions de GES à court et à long terme ;
- Leur alignement avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat, dans l'idéal validée par un tiers ;
- L'engagement du conseil d'administration à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les trois ans) compte tenu des évolutions rapides de l'environnement réglementaire, technologique et politique ;
- La mise en place, dans la rémunération variable des dirigeants, de critères extra-financiers alignés sur les objectifs climat et environnementaux annoncés par l'entreprise.

LBP AM a fait le choix de cette ambition forte afin de répondre à l'urgence climatique actuelle, et ce malgré des difficultés importantes dont notamment :

- La disponibilité encore limitée des données ;
- La faible prévisibilité des trajectoires de décarbonation des entreprises ;
- Une complexité accrue selon le type, la taille et la zone géographique des émetteurs ;
- Le contrôle limité sur les résultats de l'activité d'engagement actionnarial ;
- Les difficultés à anticiper l'évolution de l'allocation stratégique des actifs à horizon 2030, compte tenu notamment des incertitudes actuelles sur les marchés financiers ;

Ces objectifs globaux d'alignement sur une trajectoire net 0 seront progressivement déclinés aux fonds selon le plan d'action suivant :

- Cartographie et analyse des méthodologies et données disponibles ;
- Evaluation de l'alignement à date du fonds ;
- Développement d'objectifs 2025-2030 ;
- Mise en place d'outils de suivi.

5 Couvrant les scopes 1 et 2. A noter que la société de gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés. Le scope 3 sera intégré lorsque la donnée gagnera en fiabilité.

Le scope 1 correspond aux émissions directes de gaz à effet de serre : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasse, etc.

Le scope 2 correspond aux émissions à énergie indirectes : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

Le scope 3 correspond aux autres émissions indirectes : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète, comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions, etc.

Source : Agence de la transition écologique (ADEME)

6 La politique d'engagement est disponible sur le site internet de la société : https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports

7 La politique de vote est disponible sur le site internet de la société : https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports

II. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Les enjeux liés à la biodiversité sont intégrés à diverses étapes de la politique d'investissement ISR:

- **Politique d'exclusion:** Cette politique, dédiée à la déforestation, vise les entreprises exploitantes et/ou négociantes directement impliquées dans la déforestation et n'ayant pas mis en place une politique solide de prévention des risques. Les entreprises de négoce, de l'agro-alimentaire, les exploitations forestières et les industries extractives/pétrolières sont les principaux secteurs qui ont une responsabilité directe dans la réduction des surfaces forestières.
- **Politique de sélection de titres:** la méthodologie « GREaT » intègre un critère évaluant les politiques, engagements et actions des entreprises pour maîtriser l'impact de leurs activités sur la biodiversité et l'eau. Cette note agrège des scores provenant de MSCI, Moody's ESG, Ethifinance et de la recherche qualitative interne.
- **Engagement actionnarial:** LBPAM mène une politique d'engagement active auprès des producteurs de matières premières, des transformateurs et des revendeurs pour inciter à publier son exposition à la déforestation et à prendre des engagements afin de mettre fin à celle-ci à horizon 2025. Ces engagements sont menés sur une base individuelle, ou par le biais de groupes de travail comme les PRI, le FAIRE, le CERES et Finance For Tomorrow. La société de gestion est également signataire du *Finance For Biodiversity Pledge*.

La protection de la biodiversité est par ailleurs un des 4 thèmes sur lesquels LBP AM a décidé de focaliser ses développements ISR en 2022 et 2023, visant la **mise en œuvre d'une politique Biodiversité couvrant les 6 pressions décrites par l'IPBES et qui se déclinera sur trois axes**:

- Engagement actionnarial: établissement d'une politique d'engagement structurée priorisant les thématiques et acteurs avec lesquels LBP AM engagera le dialogue.
- Renforcement de la politique d'exclusion existante: Aujourd'hui centrée sur la déforestation, l'objectif est d'établir une liste d'exclusion détectant les acteurs ayant des pratiques délétères pour la biodiversité au sens de l'ensemble des pressions définies par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité (« IPBES »). Cette liste aura pour vocation à adopter une démarche secteur-spécifique et tenant compte de l'empreinte géographique des émetteurs et se basera sur le *Global Biodiversity Score*.
- Déploiement d'un indicateur de suivi de l'empreinte biodiversité des fonds: le *Global Biodiversity Score (« GBS »)*, mis en place par CDC Biodiversité et Carbon 4 Finance. Cet indicateur mesure la déperdition de biodiversité engendrée par les investissements. Cet indicateur est décrit ci-dessous et une première mesure a été réalisée sur le portefeuille.

Mesure de l'impact sur la biodiversité – *Global Biodiversity Score*

Le GBS est une mesure d'empreinte équivalente à l'empreinte carbone sur le volet de la biodiversité. Il évalue l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité au sens de 4 des 5 pressions définies par l'IPBES: Artificialisation des sols, Surexploitation des Ressources Naturelles, Pollution et Changement Climatique.

Cet impact est exprimé en MSA.km². **1 MSA.km² perdu équivaut à la bétonisation totale de 1 km² d'espace naturel vierge.** La MSA (*Mean Species Abundance*) est reconnue par la communauté scientifique comme une des métriques permettant d'agréger différents types d'impacts sur la biodiversité afin d'évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné.

On différencie dans les pressions:

- 2 biomes: terrestre et aquatique d'eau douce, et
- 2 notions temporelles: les impacts statiques c'est-à-dire l'accumulation de la dégradation engendrée par les activités de l'entreprise sur les 50 années antérieures; et les impacts dynamiques qui correspondent à la dégradation engendrée sur l'année considérée, reflet du business model actuel de l'entreprise étudiée.

Le score mesure ces pressions sur la base de données financières ou opérationnelles, en décomposant les entrants ayant servi à réaliser le chiffre d'affaires de l'entreprise considérée. Des données sur les pressions rapportées directement par les entreprises peuvent aussi être utilisées, comme l'empreinte carbone.

Afin d'obtenir une mesure unique globale, des transformations mathématiques sont nécessaires:

- Une remise à l'échelle est effectuée: Les impacts terrestres sont rapportés à la surface totale du biome terrestre; et de la même façon; les impacts aquatiques sont eux rapportés à la surface totale du biome aquatique (lacs, rivières, cours d'eau) qui a fortiori est plus petite que la surface terrestre; afin de prendre ces impacts en considération sans être biaisé.
- Les impacts statiques sont traités comme un amortissement au fil des années afin d'être agrégés avec les impacts dynamiques.

Ces transformations donnent lieu à une métrique unique, le MSA.PPB* qui est exprimé par 1 million d'euros investi. **Le MSA.PPB* est une mesure permettant l'agrégation des impacts terrestres et aquatiques, statiques et dynamiques. Elle vie à rendre compte de l'impact global des investissements sur la biodiversité.**

Ainsi, l'impact du portefeuille sur la biodiversité, exprimé en MSA.PPB* et en MSA.KM², est de :

Fonds	Couverture (en % AUM)	MSA.PPB* (par million d'euros investi)	MSA.KM² Terrestre Dynamique (par million d'euros investi)
LBPAM ACTIONS DIVERSIFIE	100.00 %	82.91 MSA.ppb*/b€ invested	4.37 MSA.km²/k€ invested

III. INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

Les risques extra-financiers, ainsi que les risques réputationnels, sont en premier lieu adressés via la **politique d'exclusion**[8] :

- Les risques liés aux enjeux sociaux sont couverts par les exclusions normatives, visant les entreprises qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Les risques liés aux enjeux environnementaux sont couverts par les exclusions sectorielles et thématiques, couvrant notamment les activités liées au charbon thermique et à la déforestation ;
- Ces exclusions sont complétées par des exclusions spécifiques décidées au cas par cas, sur la base de sérieux manquements sur l'un des quatre piliers de la philosophie d'analyse extra-financière propriétaire GREaT.

Les risques extra-financiers sont également intégrés à l'analyse des émetteurs réalisée grâce à la méthodologie GREaT. Sont ainsi considérés :

Les risques réglementaires, captés par le critère « Éthique des affaires » qui évalue les dispositifs de contrôle interne mis en place chez les émetteurs ;

Les risques opérationnels, captés par le pilier « Gestion durable des Ressources » qui s'intéresse notamment à la qualité de la gestion des ressources humaines (formation, maîtrise du turnover, etc.) et à la mise en place de systèmes solides de management environnemental, tous deux facteurs de réduction du risque opérationnel ;

Les risques stratégiques, pour lesquels l'analyse financière est complétée par l'analyse extra-financière qui apprécie l'alignement de la stratégie des entreprises avec les tendances de long terme, particulièrement avec les piliers « Transition Énergétique » et « Développement des Territoires » ;

Les risques climatiques, que sont les risques physiques qui couvrent les dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques ; et les risques de transition qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone, suite à un changement de réglementation, à l'émergence de nouvelles technologies « disruptives », etc. Ces risques sont analysés dans le pilier « Transition Énergétique ».

La société de gestion travaille par ailleurs à l'intégration des risques extra-financier dans l'analyse qualitative des émetteurs réalisée au cas par cas. Les travaux lancés en 2021 et menés de concert par les gérants et analystes, s'organisent de la façon suivante :

- Les enjeux ESG matériels sont identifiés au niveau des secteurs d'activité. Un enjeu est jugé matériel lorsqu'il est susceptible d'avoir un impact significatif sur la qualité de crédit ou la valorisation d'un émetteur ;
- Les émetteurs sont analysés par rapport à leur exposition aux enjeux ESG matériels de leur secteur et leur capacité à les gérer.

Cette analyse vient compléter l'analyse financière mise à disposition des gérants pour les accompagner dans leurs décisions d'investissements.

8 *La politique d'exclusion est détaillée dans une publication ad hoc disponible sur le site internet de la société de gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports).*

Enfin, la direction des risques mesure l'exposition des investissements aux risques climatiques sur la base des 6 scénarii climatiques publiés par le *Network For Greening the Financial System* (« NGFS »), groupe constitué de banques centrales et superviseurs financiers visant à définir et promouvoir les meilleures pratiques pour atteindre les objectifs des Accords de Paris, complétés par deux scénarii du GIEC : 4°C SSP3-70 et 5°C SSP5-8.5. Le scénario central est celui de la neutralité carbone à horizon 2050. Pour chacun de ces scénarii, une estimation de la dépréciation des encours est réalisée en intégrant les effets de la transition énergétiques (scope 1, 2 et 3) ainsi que les impacts des aléas physiques (chroniques ou aigus).

Le risque climatique total se décompose comme la somme du risque de transition et du risque physique. Le risque de transition correspond à la somme du risque politique[9] diminué des opportunités technologiques[10]. Les opportunités technologiques peuvent être présentées sous forme de « risque technologique » en prenant la valeur opposée.

Au *31/12/2024*, le risque climatique du portefeuille identifié selon les différents scénarios mentionnés ci-dessus était le suivant :

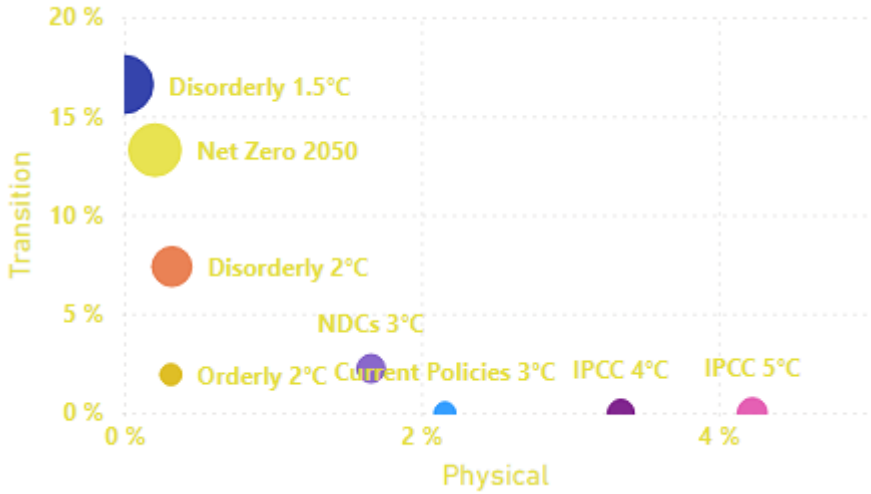

NGFS Climate Scenarios	Physical Risk	Transition Risk	Climate Risk	Transition Risk	Technology Opportunity
Current Policies 3°C	2,16 %	0,00 %	2,16 %	0,00 %	0,00 %
Disorderly 1.5°C	0,00 %	16,60 %	16,60 %	16,60 %	0,00 %
Disorderly 2°C	0,32 %	7,38 %	7,71 %	7,38 %	0,00 %
IPCC 4°C	3,34 %	0,00 %	3,34 %	0,00 %	0,00 %
IPCC 5°C	4,23 %	0,00 %	4,23 %	0,00 %	0,00 %
NDCs 3°C	1,66 %	2,23 %	3,89 %	2,89 %	-0,67 %
Net Zero 2050	0,21 %	13,28 %	13,48 %	17,46 %	-4,18 %
Orderly 2°C	0,31 %	1,92 %	2,24 %	2,81 %	-0,89 %

9 *Risque lié à des décisions politiques visant à accélérer la transition de l'économie.*

10 *Les opportunités technologiques sont des potentiels de croissance qui émergent dans le cadre de la transition vers une économie bas-carbone. Ces opportunités sont liées au développement et à la croissance réussis de technologies bas-carbone clés. Elles sont évaluées par le modèle de recherche sur les ESG de MSCI, qui utilise des données de brevets et de revenus bas-carbone estimés pour identifier les entreprises qui pourraient bénéficier de politiques climatiques alignées sur des scénarios de température de 3°C, 2°C ou 1,5°C.*

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,05 % de l'actif net moyen pour la part FR0000286296,
- 0,05 % de l'actif net moyen pour la part FR0010959643.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
  - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
  - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
  - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

  La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

  Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.
- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.

  Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
  - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
  - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

  Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	**565 791 218,50**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	565 791 218,50
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**159 352 501,07**
OPC	159 352 501,07
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**26 400,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**725 170 119,57**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**35 058,14**
Comptes financiers	**287 961,90**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**323 020,04**
Total de l'actif I+II	**725 493 139,61**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	699 092 068,06
Report à nouveau sur revenu net	16 082 134,19
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	7 960 984,72
Capitaux propres I	**723 135 186,97**
Passifs de financement II (*)	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**723 135 186,97**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**26 400,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**26 400,00**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 158 381,99
Concours bancaires	1 173 170,65
Sous-total autres passifs IV	**2 331 552,64**
Total Passifs : I+II+III+IV	**725 493 139,61**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	18 512 761,97
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	40 166,96
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	11 231,67
Sous-total produits sur opérations financières	**18 564 160,60**
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-37 870,88
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-265 089,26
Sous-total charges sur opérations financières	**-302 960,14**
Total revenus financiers nets (A)	**18 261 200,46**
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	269 714,08
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-11 601 086,06
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-11 331 371,98**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**6 929 828,48**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-262 846,31**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**6 666 982,17**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	31 640 436,52
Frais de transactions externes et frais de cession	-352 998,17
Frais de recherche	-417 562,24
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**30 869 876,11**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-749 636,34**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**30 120 239,77**

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-28 633 226,68
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	21 403,37
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-28 611 823,31**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-214 413,91**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-28 826 237,22**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**7 960 984,72**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double (i) chercher à offrir un portefeuille diversifié, sur la période de placement recommandée supérieure à cinq ans, à des souscripteurs qui souhaitent être principalement exposés aux marchés d'actions de la zone euro avec un degré minimum d'exposition de 60 % d'actions tout en cherchant à profiter des opportunités présentées par d'autres classes d'actifs; et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Toutefois, le FCP ne bénéficie pas du Label ISR.

L'action du gérant cherche à tirer parti de ces classes d'actifs pour rechercher la meilleure performance par une gestion discrétionnaire sur les marchés financiers internationaux sur la période de placement recommandée.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	**737 415 441,44**	**770 613 395,29**	**723 135 186,97**
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE A EN EUR			
Actif net	391 796 313,94	412 447 594,77	390 921 200,91
Nombre de titres	6 813 446,32983	6 385 004,50376	6 024 330,08477
Valeur liquidative unitaire	57,50	64,59	64,89
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	8,11	0,00	2,70
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	10,97	0,00
Distribution unitaire sur revenu	0,38	0,45	0,46
Crédit d'impôt unitaire	0,01	0,03	0,00
Report à nouveau unitaire sur revenu	1,40	1,61	1,78
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE R EN EUR			
Actif net	345 619 127,50	358 165 800,52	332 213 986,06
Nombre de titres	6 180 017,74759	5 707 818,53833	5 276 589,49705
Valeur liquidative unitaire	55,92	62,75	62,95
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	7,90	0,00	2,62
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	10,68	0,00
Distribution unitaire sur revenu	0,38	0,45	0,46
Crédit d'impôt unitaire	0,01	0,03	0,00
Report à nouveau unitaire sur revenu	1,06	1,19	1,28

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ;

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Frais de gestion

Le prospectus prévoit :

- actions R et A un taux de frais de gestion fixe maximum 1,70 % TTC de l'actif net.

Le taux global de frais de gestion sur l'actif moyen annuel (hors frais de transaction et frais de recherche) est de :

- 1,58 % TTC sur l'action R
- 1,48 % TTC sur l'action A,

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Les rétrocessions de frais de gestion sont calculées quotidiennement sur la base des valeurs boursières de chaque fond cible. Le montant global des rétrocessions se décompose comme suit :

Somme de RETROCESSION

	Total général
	0
FR0000287997 LBPAM OBLI MT C	99 453,14
FR0000446312 LBPAM ACT FINANCE R	14 669,99
FR0010613356	155 590,95
Total général	**269 714,08**

Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part A et R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**770 613 395,29**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	12 434 037,44
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-63 860 892,63
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	6 929 828,48
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	30 869 876,11
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-28 611 823,31
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-5 239 234,41
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**723 135 186,97**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE A		
Parts souscrites durant l'exercice	62 050,06135	4 161 954,67
Parts rachetées durant l'exercice	-422 724,48034	-27 930 009,57
Solde net des souscriptions/rachats	-360 674,41899	-23 768 054,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 024 330,08477	
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE R		
Parts souscrites durant l'exercice	129 067,23650	8 272 082,77
Parts rachetées durant l'exercice	-560 296,27778	-35 930 883,06
Solde net des souscriptions/rachats	-431 229,04128	-27 658 800,29
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 276 589,49705	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE A FR0010959643	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	390 921 200,91	6 024 330,08477	64,89
LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE R FR0000286296	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	332 213 986,06	5 276 589,49705	62,95

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 France +/-	Pays 2 Pays-Bas +/-	Pays 3 Suisse +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	565 791,22	524 844,49	35 804,73	5 142,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	-88 614,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**477 177,22**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	287,96	0,00	0,00	0,00	287,96
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 173,17	0,00	0,00	0,00	-1 173,17
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-885,21**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	287,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 173,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**-885,21**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 CAD +/-	Devise 4 JPY +/-	Devise N Autres devises +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	285,61	0,00	0,00	1,20	1,15
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	-131,77	-4,92	0,00	-0,21
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**285,61**	**-131,77**	**-4,92**	**1,20**	**0,94**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0000446312	TOCQUEVILLE FINANCE ISR R	FINANCIERE DE L ECHIQUIER	Actions internationales	France	EUR	2 825 999,81
FR0010613356	FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME PART E SI.	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	138 060 000,00
FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	18 466 501,26
Total						**159 352 501,07**

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	9 020,41
	Rétrocession de frais de gestion	25 690,55
	Autres créances	347,18
Total des créances		**35 058,14**
Dettes		
	Rachats à payer	83 650,27
	Frais de gestion fixe	970 341,16
	Autres dettes	104 390,56
Total des dettes		**1 158 381,99**
Total des créances et des dettes		**-1 123 323,85**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 058 567,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,48
Rétrocessions des frais de gestion	145 261,91
Frais de recherche	224 876,55
Pourcentage de frais de recherche	0,05
PART LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 542 518,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,58
Rétrocessions des frais de gestion	124 452,17
Frais de recherche	192 685,69
Pourcentage de frais de recherche	0,05

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	39 083 250,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**39 083 250,00**

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			140 885 999,81
	FR0010613356	FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME PART E SI.	138 060 000,00
	FR0000446312	TOCQUEVILLE FINANCE ISR R	2 825 999,81
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**140 885 999,81**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**6 666 982,17**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**6 666 982,17**
Report à nouveau	16 082 134,19
Sommes distribuables au titre du revenu net	**22 749 116,36**

Part LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**3 785 819,83**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**3 785 819,83**
Report à nouveau	9 755 504,64
Sommes distribuables au titre du revenu net	**13 541 324,47**
Affectation :	
Distribution	2 771 191,84
Report à nouveau du revenu de l'exercice	10 770 132,63
Capitalisation	0,00
Total	**13 541 324,47**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	6 024 330,08477
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,46
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	172 349,22

Part LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**2 881 162,34**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**2 881 162,34**
Report à nouveau	6 326 629,55
Sommes distribuables au titre du revenu net	**9 207 791,89**
Affectation :	
Distribution	2 427 231,17
Report à nouveau du revenu de l'exercice	6 780 560,72
Capitalisation	0,00
Total	**9 207 791,89**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	5 276 589,49705
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,46
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	146 466,41

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**30 120 239,77**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**30 120 239,77**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**30 120 239,77**

Part LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**16 279 466,98**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**16 279 466,98**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**16 279 466,98**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	16 279 466,98
Capitalisation	0,00
Total	**16 279 466,98**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**13 840 772,79**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**13 840 772,79**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**13 840 772,79**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	13 840 772,79
Capitalisation	0,00
Total	**13 840 772,79**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**526 707 968,50**	**72,84**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**526 707 968,50**	**72,84**
Assurance			**25 027 825,68**	**3,46**
AXA SA	EUR	729 249	25 027 825,68	3,46
Automobiles			**10 201 710,01**	**1,41**
RENAULT SA	EUR	60 943	2 867 368,15	0,40
STELLANTIS NV	EUR	580 065	7 334 341,86	1,01
Banques commerciales			**37 416 641,31**	**5,17**
BNP PARIBAS	EUR	426 015	25 228 608,30	3,48
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	394 581	5 243 981,49	0,73
SOCIETE GENERALE SA	EUR	255 672	6 944 051,52	0,96
Biens de consommation durables			**917 791,50**	**0,13**
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	28 110	917 791,50	0,13
Boissons			**4 200 206,00**	**0,58**
PERNOD RICARD	EUR	38 534	4 200 206,00	0,58
Composants automobiles			**9 876 444,00**	**1,37**
MICHELIN (CGDE)	EUR	310 580	9 876 444,00	1,37
Equipements électriques			**45 671 026,50**	**6,32**
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	189 585	45 671 026,50	6,32
Equipements et fournitures médicaux			**29 978 406,80**	**4,15**
BIOMERIEUX	EUR	43 136	4 464 576,00	0,62
ESSILORLUXOTTICA	EUR	108 293	25 513 830,80	3,53
Equipements et instruments électroniques			**11 384 576,44**	**1,57**
LEGRAND SA	EUR	121 061	11 384 576,44	1,57
FPI de détail			**4 874 494,32**	**0,67**
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	67 031	4 874 494,32	0,67
Industrie aérospatiale et défense			**61 198 048,33**	**8,48**
AIRBUS SE	EUR	183 941	28 470 387,98	3,95
SAFRAN SA	EUR	131 126	27 811 824,60	3,85
THALES	EUR	35 455	4 915 835,75	0,68
Logiciels			**30 543 265,76**	**4,22**
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	301 393	10 096 665,50	1,40
VINCI SA	EUR	204 999	20 446 600,26	2,82
Media			**10 296 601,00**	**1,42**
PUBLICIS GROUPE	EUR	99 967	10 296 601,00	1,42
Pétrole et gaz			**43 411 584,96**	**6,00**
TOTALENERGIES SE	EUR	813 408	43 411 584,96	6,00
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**31 197 735,96**	**4,31**
AIR LIQUIDE SA	EUR	198 813	31 197 735,96	4,31
Produits alimentaires			**14 160 344,00**	**1,96**
DANONE	EUR	217 450	14 160 344,00	1,96
Produits de soins personnels			**28 582 078,50**	**3,95**
L'OREAL	EUR	73 898	25 262 031,30	3,49
L'OREAL SA-PF	EUR	9 712	3 320 047,20	0,46
Produits pharmaceutiques			**34 429 952,08**	**4,76**
SANOFI	EUR	367 292	34 429 952,08	4,76
Produits pour l'industrie du bâtiment			**18 193 595,80**	**2,52**
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	212 294	18 193 595,80	2,52
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**5 142 003,33**	**0,71**
STMICROELECTRONICS NV	EUR	211 823	5 142 003,33	0,71
Services aux collectivités			**18 313 815,10**	**2,53**
ENGIE	EUR	537 956	8 236 106,36	1,14
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	371 734	10 077 708,74	1,39

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication diversifiés			**2 866 977,70**	**0,40**
ORANGE	EUR	297 775	2 866 977,70	0,40
Services liés aux technologies de l'information			**6 625 061,65**	**0,92**
CAPGEMINI SE	EUR	41 891	6 625 061,65	0,92
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**2 633 137,52**	**0,36**
COVIVIO	EUR	54 002	2 633 137,52	0,36
Textiles, habillement et produits de luxe			**39 564 644,25**	**5,47**
HERMES INTERNATIONAL	EUR	11 511	26 728 542,00	3,70
KERING	EUR	14 693	3 500 607,25	0,48
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	14 690	9 335 495,00	1,29
TITRES D'OPC			**159 352 501,07**	**22,04**
OPCVM			**159 352 501,07**	**22,04**
Gestion collective			**159 352 501,07**	**22,04**
FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME PART E SI.	EUR	1 000 000	138 060 000,00	19,10
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	1 751	18 466 501,26	2,55
TOCQUEVILLE FINANCE ISR R	EUR	29 999,998	2 825 999,81	0,39
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT			**39 083 250,00**	**5,40**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**39 083 250,00**	**5,40**
Textiles, habillement et produits de luxe			**39 083 250,00**	**5,40**
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	61 500	39 083 250,00	5,40
Total			**725 143 719,57**	**100,28**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
CAC 40 FUT 0125	-1 200	0,00	-26 400,00	-88 614 000,00
Sous-total 1.		**0,00**	**-26 400,00**	**-88 614 000,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**-26 400,00**	**-88 614 000,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	725 143 719,57
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	-26 400,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	349 420,04
Autres passifs (-)	-2 331 552,64
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**723 135 186,97**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE A	EUR	6 024 330,08477	64,89
Part LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE R	EUR	5 276 589,49705	62,95

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**780 625 345,44**	**764 209 707,12**
Actions et valeurs assimilées	**612 459 160,22**	**572 936 636,53**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	612 459 160,22	572 936 636,53
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	**0,00**	**0,00**
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	**0,00**	**0,00**
Organismes de placement collectif	**159 772 530,93**	**167 689 313,03**
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	159 772 530,93	167 689 313,03
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**7 871 254,29**	**17 852 117,56**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	7 871 254,29	17 852 117,56
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**522 400,00**	**5 731 640,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	522 400,00	5 731 640,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**21 629,10**	**29 068,46**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	21 629,10	29 068,46
COMPTES FINANCIERS	**215 612,66**	**288 119,02**
Liquidités	215 612,66	288 119,02
TOTAL DE L'ACTIF	**780 862 587,20**	**764 526 894,60**

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	616 926 789,45	612 134 344,69
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	96 987 000,69	63 602 847,58
Report à nouveau (a)	15 296 729,50	11 405 374,87
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	34 074 599,43	40 597 602,54
Résultat de l'exercice (a,b)	7 328 276,22	9 675 271,76
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**770 613 395,29**	**737 415 441,44**
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**522 400,00**	**5 731 641,87**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**1,87**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	1,87
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**522 400,00**	**5 731 640,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	522 400,00	5 731 640,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**9 368 539,05**	**21 251 735,79**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	9 368 539,05	21 251 735,79
COMPTES FINANCIERS	**358 252,86**	**128 075,50**
Concours bancaires courants	358 252,86	128 075,50
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**780 862 587,20**	**764 526 894,60**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 0124	120 880 000,00	0,00
CAC 40 FUT 0123	0,00	109 998 500,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
EUREX EURO BUND 02/2023 CALL 141	0,00	11 682 000,00
EUREX EURO BUND 02/2023 CALL 147	0,00	1 858 500,00
EUREX EURO BUND 02/2023 CALL 144	0,00	9 292 500,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 174,58	21 309,51
Produits sur actions et valeurs assimilées	18 918 893,28	20 922 623,91
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	46 662,29	25 924,74
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**18 977 730,15**	**20 969 858,16**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	361 491,53	15 152,48
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	63 141,18	44 746,73
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**424 632,71**	**59 899,21**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**18 553 097,44**	**20 909 958,95**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	10 873 236,52	10 860 978,16
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**7 679 860,92**	**10 048 980,79**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-351 584,70	-373 709,03
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**7 328 276,22**	**9 675 271,76**

(*) Les frais de recherche sont compris dans le poste frais de gestion et dotations aux amortissements

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :
Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :
- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.

- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
Évaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Frais de gestion

Le prospectus prévoit :
- actions R et A un taux de frais de gestion fixe maximum 1,70 %TTC de l'actif net.

Le taux global de frais de gestion sur l'actif moyen annuel (hors frais de transaction et frais de recherche) est de :
- 1,46 % TTC sur l'action R
- 1,36 % TTC sur l'action A,

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Les rétrocessions de frais de gestion sont calculées quotidiennement sur la base des valeurs boursières de chaque fond cible. Le montant global des rétrocessions se décompose comme suit :

Code ISIN	Libellé valeur	Montant de rétrocession
FR0000287997	LBPAM OBLI MT C	238 346,40
FR0000446312	LBPAM ACT FINANCE R	13 389,16
Total général		**251 735,56**

Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :
Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :
Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts A et R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**737 415 441,44**	**0,00**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	7 910 640,73	821 366 960,51
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-62 851 903,76	-13 062 966,86
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	61 637 202,97	63 566 197,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 856 805,40	-20 524 965,13
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	32 389 633,58	43 447 802,50
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-44 661 665,00	-41 533 531,00
Frais de transactions	-1 980 826,74	-2 409 877,65
Différences de change	-9 948,38	13 831,13
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	320 976 359,40	-131 003 116,35
Différence d'estimation exercice N	189 973 243,05	-131 003 116,35
Différence d'estimation exercice N-1	131 003 116,35	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-6 983 726,00	7 506 126,00
Différence d'estimation exercice N	522 400,00	7 506 126,00
Différence d'estimation exercice N-1	-7 506 126,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-4 809 685,49	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	7 679 860,92	10 048 980,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-264 241 182,98	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**770 613 395,29**	**737 415 441,44**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**0,00**	**0,00**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	120 880 000,00	15,69
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**120 880 000,00**	**15,69**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 612,66	0,03
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	358 252,86	0,05
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	215 612,66	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	358 252,86	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CAD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	213 167,07	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	2 445,59	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	125 721,17	0,02	5 035,08	0,00	215,40	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES	
Souscriptions à recevoir	1 307,59
Rétrocession de frais de gestion	20 321,51
TOTAL DES CRÉANCES	**21 629,10**
DETTES	
Rachats à payer	27 963,94
Frais de gestion fixe	901 429,21
Collatéraux	8 332 876,90
Autres dettes	106 269,00
TOTAL DES DETTES	**9 368 539,05**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	**-9 346 909,95**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE A		
Parts souscrites durant l'exercice	26 807,91428	1 661 353,17
Parts rachetées durant l'exercice	-455 249,74035	-28 209 700,53
Solde net des souscriptions/rachats	-428 441,82607	-26 548 347,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 385 004,50376	
Part LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE R		
Parts souscrites durant l'exercice	103 742,73378	6 249 287,56
Parts rachetées durant l'exercice	-575 941,94304	-34 642 203,23
Solde net des souscriptions/rachats	-472 199,20926	-28 392 915,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 707 818,53833	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	**0,00**
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	**0,00**
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 517 218,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,36
Rétrocessions des frais de gestion	134 273,81
Frais de recherche	226 724,37
Pourcentage de frais de recherche	0,06
Parts LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 182 677,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,46
Rétrocessions des frais de gestion	117 461,75
Frais de recherche	198 351,63
Pourcentage de frais de recherche	0,06

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	45 116 400,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			121 238 647,15
	FR0000287997	FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME	116 362 100,47
	PART C		
	FR0000446312	TOCQUEVILLE FINANCE ISR R	4 876 546,68
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**121 238 647,15**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	15 296 729,50	11 405 374,87
Résultat	7 328 276,22	9 675 271,76
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**22 625 005,72**	**21 080 646,63**
Parts LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE A		
Affectation		
Distribution	2 873 252,03	2 589 109,61
Report à nouveau de l'exercice	10 339 562,29	9 581 166,74
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**13 212 814,32**	**12 170 276,35**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	6 385 004,50376	6 813 446,32983
Distribution unitaire	0,45	0,38
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	115 087,71	100 030,61
Parts LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE R		
Affectation		
Distribution	2 568 518,34	2 348 406,74
Report à nouveau de l'exercice	6 843 673,06	6 561 963,54
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**9 412 191,40**	**8 910 370,28**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	5 707 818,53833	6 180 017,74759
Distribution unitaire	0,45	0,38
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	99 941,14	88 240,98

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	96 987 000,69	63 602 847,58
Plus et moins-values nettes de l'exercice	34 074 599,43	40 597 602,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**131 061 600,12**	**104 200 450,12**
Parts LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	55 320 020,96
Capitalisation	70 072 813,70	0,00
Total	**70 072 813,70**	**55 320 020,96**
Parts LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	48 880 429,16
Capitalisation	60 988 786,42	0,00
Total	**60 988 786,42**	**48 880 429,16**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**737 415 441,44**	**770 613 395,29**
Parts LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE A en EUR		
Actif net	391 796 313,94	412 447 594,77
Nombre de titres	6 813 446,32983	6 385 004,50376
Valeur liquidative unitaire	57,50	64,59
+/- values nettes unitaire non distribuées	8,11	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	10,97
Distribution unitaire sur résultat	0,38	0,45
Crédit d'impôt unitaire	0,01	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	1,40	1,61
Parts LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE R en EUR		
Actif net	345 619 127,50	358 165 800,52
Nombre de titres	6 180 017,74759	5 707 818,53833
Valeur liquidative unitaire	55,92	62,75
+/- values nettes unitaire non distribuées	7,90	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	10,68
Distribution unitaire sur résultat	0,38	0,45
Crédit d'impôt unitaire	0,01	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	1,06	1,19

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	194 718	34 293 734,16	4,45
AXA	EUR	765 000	22 559 850,00	2,92
BNP PARIBAS	EUR	463 767	29 027 176,53	3,77
BOUYGUES	EUR	28 282	964 981,84	0,13
CAPGEMINI SE	EUR	66 503	12 552 441,25	1,63
CARREFOUR	EUR	204 000	3 379 260,00	0,44
CREDIT AGRICOLE	EUR	414 000	5 320 728,00	0,69
DANONE	EUR	228 000	13 379 040,00	1,74
DASSAULT SYST.	EUR	263 709	11 665 167,62	1,51
ENGIE	EUR	679 028	10 808 767,70	1,41
ESSILORLUXOTTICA	EUR	117 112	21 267 539,20	2,76
HERMES INTERNATIONAL	EUR	12 075	23 169 510,00	3,00
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	62 000	1 866 200,00	0,24
KERING	EUR	15 425	6 154 575,00	0,80
KLEPIERRE	EUR	70 289	1 734 732,52	0,22
L'OREAL	EUR	79 122	35 656 329,30	4,62
L'OREAL SA-PF	EUR	9 712	4 376 712,80	0,57
LEGRAND SA	EUR	93 581	8 805 972,10	1,14
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	20 283	14 879 608,80	1,93
MICHELIN (CGDE)	EUR	295 265	9 584 301,90	1,25
ORANGE	EUR	700 000	7 212 800,00	0,93
PERNOD RICARD	EUR	20 800	3 322 800,00	0,43
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	110 952	9 319 968,00	1,21
RENAULT SA	EUR	97 159	3 585 652,90	0,47
SAFRAN SA	EUR	137 520	21 928 939,20	2,84
SAINT-GOBAIN	EUR	192 776	12 850 448,16	1,67
SANOFI	EUR	413 000	37 070 880,00	4,82
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	204 000	37 083 120,00	4,81
SOCIETE GENERALE SA	EUR	363 218	8 726 312,45	1,13
THALES	EUR	42 843	5 738 819,85	0,75
TOTALENERGIES SE	EUR	896 000	55 193 600,00	7,16
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	113 214	7 576 280,88	0,99
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	46 201	1 319 500,56	0,17
VINCI SA	EUR	209 200	23 786 040,00	3,09
TOTAL FRANCE			**506 161 790,72**	**65,69**
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	216 933	30 322 894,74	3,93
STELLANTIS NV	EUR	983 675	20 804 726,25	2,70
TOTAL PAYS-BAS			**51 127 620,99**	**6,63**
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	222 198	10 053 348,51	1,30
TOTAL SUISSE			**10 053 348,51**	**1,30**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**567 342 760,22**	**73,62**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**567 342 760,22**	**73,62**

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
FCP LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME PART C	EUR	410 000,00164	116 362 100,47	15,10
OSTRUM SRI CASH M	EUR	2 972	30 199 502,48	3,92
OSTRUM SRI CASH Part Z	EUR	822	8 334 381,30	1,08
TOCQUEVILLE FINANCE ISR R	EUR	63 430,628	4 876 546,68	0,64
TOTAL **FRANCE**			**159 772 530,93**	**20,74**
TOTAL **OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays**			**159 772 530,93**	**20,74**
TOTAL **Organismes de placement collectif**			**159 772 530,93**	**20,74**
Titres mis en déposit				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	61 500	45 116 400,00	5,85
TOTAL **Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé**			**45 116 400,00**	**5,85**
TOTAL **Titres mis en déposit**			**45 116 400,00**	**5,85**
Créance représentative de titres prêtés				
FRANCE				
BOUYGUES	EUR	80 000	2 729 600,00	0,35
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	180 000	5 140 800,00	0,67
TOTAL **FRANCE**			**7 870 400,00**	**1,02**
TOTAL **Créance représentative de titres prêtés**			**7 870 400,00**	**1,02**
Indemnités sur titres prêtés			**854,29**	**0,00**
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CAC 40 FUT 0124	EUR	-1 600	522 400,00	0,07
TOTAL **Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé**			**522 400,00**	**0,07**
TOTAL **Engagements à terme fermes**			**522 400,00**	**0,07**
TOTAL **Instruments financier à terme**			**522 400,00**	**0,07**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-522 400	-522 400,00	-0,07
TOTAL **Appel de marge**			**-522 400,00**	**-0,07**
Créances			**21 629,10**	**0,00**
Dettes			**-9 368 539,05**	**-1,21**
Comptes financiers			**-142 640,20**	**-0,02**
Actif net			**770 613 395,29**	**100,00**
Parts LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE R	EUR	5 707 818,53833	62,75	
Parts LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE A	EUR	6 385 004,50376	64,59	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE A

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 873 252,027	EUR	0,45	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	**2 873 252,027**	**EUR**	**0,45**	**EUR**

Décomposition du coupon : Part LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE R

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 568 518,342	EUR	0,45	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	**2 568 518,342**	**EUR**	**0,45**	**EUR**

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE (ci-après, le "**Produit Financier**")

Identifiant d'entité juridique: 969500347R9Q1U4YPM14

LBP AM (ci-après, la « **Société de Gestion** »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **OUI**

●○ ☒ **NON**

☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

- ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social : __%**

☒ Il promouvait **des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d'investissement durables

- ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier différait selon le type d'investissement concerné :

A. **Investissements en OPC**

La stratégie de gestion du Produit Financier visait à investir dans d'autres OPC, dont au moins 90% devaient avoir obtenu le Label ISR français.

B. **Investissements en titres vifs**

La démarche ISR mise en œuvre par la Société de Gestion visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique…
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse reposait sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et s'articulait autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique
- Développement des **T**erritoires

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : Au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : SBF 120 dividendes nets réinvestis - Euro Stoxx dividendes nets réinvestis et faisant l'objet d'une analyse ESG[1]) étaient exclus du portefeuille. Pour atteindre ce taux de retraitement, les filtres suivants étaient appliqués : exclusions de la Société de Gestion et exclusions des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse ESG propriétaire GREaT. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/12/2024, tous les émetteurs ayant obtenus une note GREaT inférieure à 8.12 ou figurant parmi les listes d'exclusions étaient exclus de l'univers d'investissement. Ainsi, 20% de l'univers d'analyse était exclu à l'investissement à cette date. *Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise
Investissements dans des OPC appliquant des critères ESG dans la sélection de leurs investissements	Le Produit Financier visait à investir à hauteur de 90% minimum d'OPC ayant reçu le label ISR français ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/12/2024 Le Produit Financier était investi à hauteur de 100% dans des OPC ayant reçu le label ISR ou un label équivalent.
Investissements dans des activités durables sur le plan	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 20% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus.

[1] Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

environnemental ou social	Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/12/2024, le produit financier était investi à hauteur de 54,83% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.

- ***…et par rapport aux périodes précédentes ?***

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 20%[2] des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier[3] et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.

- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20%[4] des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés[5].

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

[2] Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1er janvier 2025, de 25% entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1er janvier 2026.

[3] 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

[4] Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1er janvier 2025, de 25% entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1er janvier 2026.

[5] 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

	2023	2022
Méthodologie	Exclusion	Exclusion
Score limite/ Score cible	7.84	7.86
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	20%	20,07%

Investissement dans des OPC labélisés ISR

	2023	2022
Part des investissements en OPC labélisés ISR	*100%*	*100%*

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023	2022
Poids des investissements durables	*66,61%*	*54,36%*

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Produit Financier visait la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'investissements durables du Produit Financier est précisé en tête de la présente annexe à la rubrique « Ce produit financier avait-il un objectif d'Investissement Durable ? ».

Ce seuil d'Investissement Durable concerne l'ensemble des investissements du fonds, mais l'approche diffère selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements en OPC

La définition des Investissements Durables est fixée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents et pouvaient donc varier d'un OPC à l'autre. La définition appliquée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents est décrite dans l'annexe au prospectus présentant les caractéristiques environnementales et/ou sociales de chaque OPC sous-jacents.

B. Investissements en titres vifs

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains[6], notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux[7] ;
- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris ;

[6] Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

[7] Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable

- L'exposition d'un émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'État français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique[8].

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :
https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[9]

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le contrôle d'un potentiel préjudice important à un objectif d'Investissement Durable sur le plan environnemental ou social différait selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements en OPC

Le contrôle d'un potentiel préjudice important à un objectif d'Investissement Durable sur le plan environnemental ou social était assuré par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du Produit Financier s'est assurée que la méthodologie appliquée par les OPC sous-jacents intégrait bien le contrôle de potentiels préjudices importants aux objectifs de durabilité.

Pour les produits financiers gérés par la Société de Gestion, la Société de Gestion a mis en place des contrôles pour ses investissements précisés ci-dessous.

B. Investissements en titres vifs

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la Société de Gestion a systématiquement contrôlé :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et re respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé

[8] La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)

[9] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT » propre à la société de gestion ;

- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquées est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[10]

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le règlement délégué (UE) 2022/1288[11] définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives").

La prise en compte des indicateurs concernant les incidences négatives différait selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements en OPC

La méthodologie de prise en compte de ces indicateurs était définie par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du produit financier s'est assurée que les sociétés de gestion des OPC sous-jacents prenaient bien en compte directement ou indirectement, les indicateurs concernant les incidences négatives et notamment les indicateurs définis dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion la Société de Gestion a mis en place des contrôles pour ses investissements précisés ci-dessous.

[10] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

[11] Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

B. Investissement en titres vifs

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[12]

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les mesures prises pour s'assurer du respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme différaient selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements en OPC

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme était contrôlé par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du Produit Financier s'est assurée que les sociétés de gestion des OPC sous-jacents vérifiaient le respect par les investissements durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, la Société de Gestion a mis en place des contrôles pour ses investissements précisés ci-dessous.

[12] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

B. Investissements en titres vifs

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :
https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[13]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

L'approche appliquée pour assurer la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité à différé selon le type d'investissement concerné :

[13] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

A. Investissements en OPC

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité était assurée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La Société de Gestion a privilégié les investissements dans des OPC qui mettaient en œuvre une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité par les fonds sous-jacents peuvent être trouvées dans les rapports annuels desdits fonds.

B. Investissements en titres vifs

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion[14] ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote[15] ;
- L'attention particulière portée à l'indentification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :
https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite

☐ Non

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME E	OPC		19,09%	France
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	6,69%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	Actions	Industrie	6,31%	France

[14] Disponible sur le site internet de la Société de Gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion

[15] Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports

TOTALENERGIES SE FP EUR	Actions	Énergie	6%	France
SANOFI FP EUR	Actions	Santé	4,76%	France
AIR LIQUIDE SA FP EUR	Actions	Matériaux	4,31%	France
AIRBUS SE FP EUR	Actions	Industrie	3,94%	France
SAFRAN SA FP EUR	Actions	Industrie	3,85%	France
HERMES INTERNATIONAL FP EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	3,7%	France
ESSILORLUXOTTICA FP EUR	Actions	Santé	3,53%	France
L'OREAL FP EUR	Actions	Biens de Consommation de Base	3,49%	France
BNP PARIBAS FP EUR	Actions	Finance	3,49%	France
AXA SA FP EUR	Actions	Finance	3,46%	France
VINCI SA FP EUR	Actions	Industrie	2,83%	France
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		2,55%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 100%.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 20% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 54,83% de son actif net au 31/12/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 46,42% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 44,14% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"[16].

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 4,02% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-

[16] Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

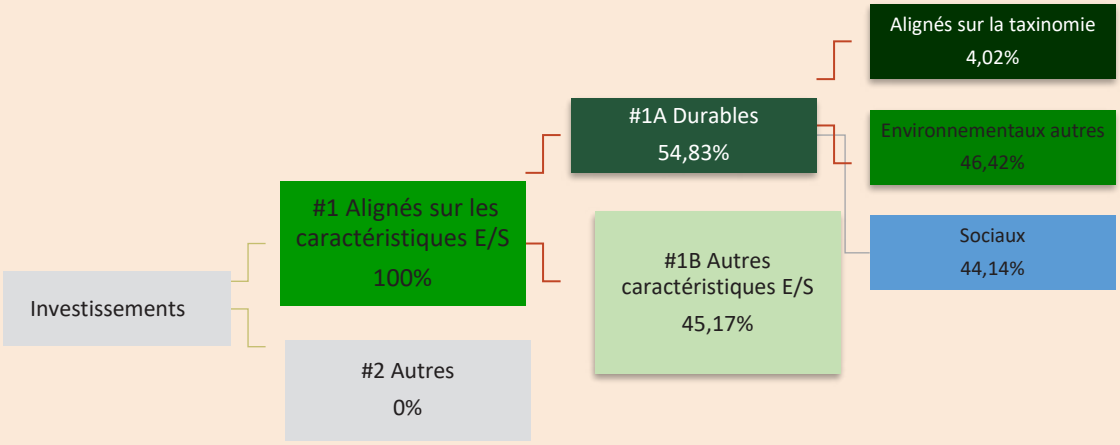

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des d'investissement durable.

jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 78,23% de l'AuM :

Gics1	Poids
Energie	6%
Matériaux	4,31%
Industrie	21,69%
Consommation discrétionnaire	13,78%
Biens de consommation de base	6,49%
Santé	8,91%
Finance	8,63%
Technologie de l'information	3,02%
Services de communication	1,82%
Services aux collectivités	2,53%
Immobilier	1,04%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 21,77% de l'AuM :

Autres	Poids
OPC	19,48%
Autres et liquidités	2,29%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 8,53% de l'actif net du fonds.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE[17] ?

- ***Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE ?***

☐ Oui

☐ ***Dans le gaz fossile*** ☐ ***Dans l'énergie nucléaire***

☒ Non

[17] Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

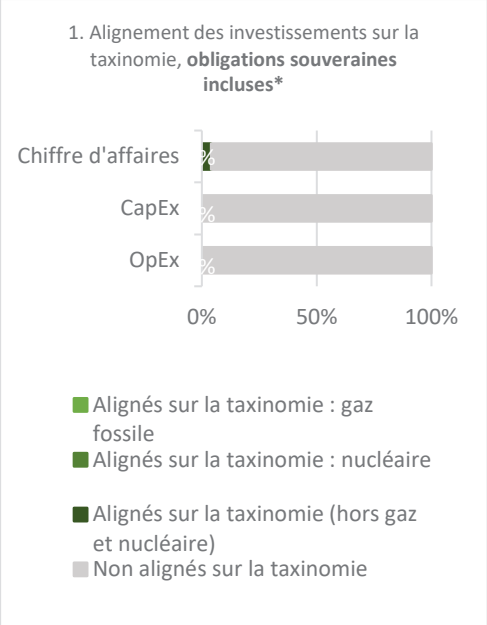

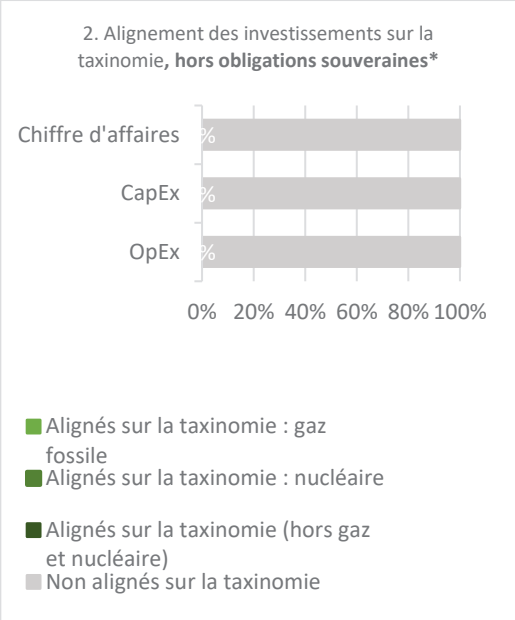

Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,03% et 0% respectivement au 31/12/2024.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

  Non applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 46,42% au 31/12/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 44,14% au 31/12/2024.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont

couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion ;
- La politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier*** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non applicable

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

FCP LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

FCP LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE
36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) LBPAM ISR ACTIONS DIVERSIFIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l’application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique

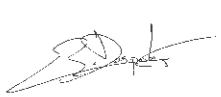
Signature numérique
de Bertrand DESPORTES
Date : 2025.06.02
17:15:53 +02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé